

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport du champ de formation

« Sciences de la santé et du sport »

Présenté par

l'Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Patrice Thiriet, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

L'Université de Franche-Comté (UFC) est l'unique université généraliste de Franche-Comté et la pluridisciplinarité est une des composantes de son identité.

Elle est associée à l'Université de Bourgogne (UB) dans la communauté d'universités et d'établissements Universités Bourgogne-Franche-Comté (ComUE UBFC) et s'engage dans une politique de site qui devrait permettre de trouver une cohérence et des spécificités parallèlement à la construction de la nouvelle région.

Ses formations sont organisées en cinq champs dont le champ *Sciences de la santé et du sport*.

Les formations initiales de profession médicale sont structurées de façon classique et contraintes par les règlements nationaux dans ce champ.

En sus de deux formations cohabilitées et déposées par l'Université de Bourgogne (une licence professionnelle : *Développement et gestion des activités physiques artistiques : danse, arts du cirque, arts de la rue*, et une mention de master *Sciences de la vie et de la santé*) et une mention de master cohabilitée et déposée par l'Université de Lorraine (*Santé publique et environnement*), le champ propose sept formations diplômantes ici évaluées : une licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)*, un master *Biologie et produits de santé (BIOPS)* et cinq licences professionnelles (LP) :

- *Développement social et médiation par le sport* ;

- *Dosimétrie et radioprotection médicales* ;

- *Méthodologies pour le diagnostic moléculaire et cellulaire* (ouverte en 2013 et se déroulant sur trois sites) ;

- *Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique* ;

- *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels* (en partenariat avec le centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon, le GRETA et l'unité de formation et de recherche (UFR) de Sciences médicales et pharmacie).

La licence *STAPS*, le master *BIOPS* et la LP *Développement social et médiation par le sport* sont cohabilitées avec l'Université de Bourgogne.

Le master *BIOPS* développe trois parcours en deuxième année de master (M2) dont deux rattachés à l'UFC.

De plus, les formations qui mènent à des professions qualifiées de médicales sont situées dans le champ, et sont également évaluées ici : diplômes de formation générale en sciences médicales, pharmaceutiques et maieutiques (conférant le grade de licence), diplômes de formation approfondie en sciences médicales et pharmaceutiques et diplôme d'État de sage-femme (conférant le grade de master). L'odontologie est absente des formations proposées au-delà de la première année commune des études de santé (PACES), à l'Université de Franche-Comté de même qu'à l'Université de Bourgogne. Deux formations émergent enfin dans ce champ, sans relever de l'évaluation : un diplôme d'orthophonie et un diplôme d'ingénieur.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Le champ *Sciences de la santé et du sport* apparaît en réalité composé de deux catégories bien distinctes : les diplômes de licence (L), licences professionnelles (LP) et de master (M) d'une part, et les formations de santé hors schéma licence et master d'autre part, sans que les liens entre ces deux catégories permettent de donner suffisamment de sens au champ ainsi constitué. Pour cette raison, la synthèse est ici présentée en deux parties qui correspondent aux deux catégories évoquées. Pour chaque partie, les points forts sont tellement spécifiques qu'il est apparu impossible de regrouper les points forts et faibles à l'échelle du champ.

Les formations de type L, LP et M se caractérisent par des cursus en relation avec la demande des milieux socio-économiques avec lesquels des liens forts se sont développés. Certaines répondent à une demande de l'État : les

LP *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels* (rapport Voynet) et *Dosimétrie et radioprotection médicales* (plan Cancer).

Cependant, si la mention master *BIOPS* est bien décrite pour les parcours, le projet pédagogique manque de clarté. Le parcours de première année de master (M1) ne montre aucune cohérence avec les parcours de M2. On constate que le M1 valide en parallèle des études de santé. L'avenir des M1 non admis en M2 n'est pas analysé et les données concernant l'accès en M2 ne sont pas claires. Le M1 ne propose pas d'unité d'enseignement (UE) obligatoire de stage et d'initiation à la recherche. Ces aspects négatifs traduisent un manque de pilotage de la mention dans sa globalité.

Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) restent pour la plupart incomplètes et ne répondent plus au cadre de la nouvelle structuration ; celle de la LP *Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique* est illisible et comporte de graves imprécisions.

L'adossement à la recherche est très bon pour le master *BIOPS* et la licence *STAPS*. Il est plus contrasté pour les LP. Il est profitable à trois d'entre-elles, difficile à évaluer pour la LP *Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique*. La recherche ne semble pas représentée au sein de la LP *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels*.

Les équipes pédagogiques sont équilibrées, pluridisciplinaires, avec un bon, voire très bon, taux de professionnels. Toutefois, ceux-ci interviennent de manière insuffisante au sein de deux LP : *Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique* (15 % des enseignements), *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels*, où deux formateurs du GRETA assurent 400 heures de cours et où le statut des intervenants non académiques est mal renseigné.

Toutes les formations programment des stages. Aucune précision n'est fournie par le M1 *BIOPS*.

L'organisation du master *BIOPS* se signale par une déconnexion entre la première année de master et la seconde année de master, et par certains dysfonctionnements : aucun enseignant d'UE optionnelle de M1 n'assure de cours en M2 ; le M1 valide en parallèle des UE de Médecine-Pharmacie mais ne montre pas de cohérence avec le parcours de M2 qui se signale par la qualité et la diversité de son équipe pédagogique et son adossement à des laboratoires reconnus. L'attractivité des trois parcours est variable. On constate la présence de cinq UE stages au sein de deux des trois parcours de M2 alors que ce dysfonctionnement avait déjà été signalé à l'occasion de la dernière évaluation de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

Les effectifs sont stables sachant que les capacités d'accueil sont limitées en *STAPS* et dans certaines LP. Ceux de la LP *Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique* sont en baisse. Les effectifs du M1 *BIOPS* sont importants, 250 étudiants environ, et se réduisent fortement en M2, avec de faibles effectifs dans deux parcours. La LP *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels* ne recrute que des titulaires de brevets de techniciens supérieurs (BTS) *Opticien lunetier*. Trois formations signalent un faible nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE). Les taux de réussite sont bons, voire très bons.

Les formations sensibilisent les étudiants à l'utilisation du numérique mais, apparemment, de manière inégale. Les formations *STAPS* et la LP *Méthodologies pour le diagnostic moléculaire et cellulaire* font état d'initiatives. Le master *BIOPS* ne fournit aucune information à ce sujet. Aucun dispositif n'est présenté pour les étudiants à besoins spécifiques. Les dispositifs mis en place dans le cadre de la professionnalisation sont inégaux. La place de l'international paraît réduite, mises à part quelques initiatives.

Un conseil de perfectionnement est mis en place par toutes les formations. Leur fonctionnement est satisfaisant dans les formations *STAPS* et deux LP. Aucun compte-rendu n'est rédigé pour pour les LP *Gestion de production dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique*, *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels* et le master *BIOPS*. Les représentants étudiants ne sont généralement pas invités à participer aux réunions.

L'autoévaluation est pratiquée par les formations, aucune information n'étant fournie par le master *BIOPS*. L'absence d'anonymat et le manque de détails dans les dossiers ne permettent pas d'établir un bilan de l'exploitation des données.

Trop de documents restent imprécis, manquants, contradictoires. Il est donc difficile d'évaluer rigoureusement certains points du champ qui déterminent les qualités d'une formation et/ou qui figurent parmi les priorités de l'UFC. Le master *BIOPS* et la LP *Réfraction, analyse et prise en charge des déficits visuels* sont particulièrement concernés sachant que les responsables de cette LP n'ont pas tenu compte de la majorité des remarques de la dernière évaluation.

Points forts :

- Formations pluridisciplinaires pertinentes et très bien positionnées.
- Liens forts avec le monde professionnel
- Bon adossement à la recherche pour le master *BIOPS*, la licence *STAPS*.

Points faibles :

- Trop de documents manquants, d'imprécisions et/ou de contradictions dans les informations fournies ne permettant pas une évaluation rigoureuse.
- Internationalisation insuffisante.
- Pas de dispositif pour les étudiants à besoins spécifiques.
- Manque de précisions sur la réalité de la professionnalisation et le suivi des étudiants.
- Mise en œuvre inégale du tutorat, du livret, de la formation continue, d'une évaluation anonyme par les étudiants ou du portefeuille individuel de validation des compétences.
- Absence de conseil de perfectionnement en master.

Recommandations :

- Toutes les mentions doivent mieux respecter certains objectifs et priorités de l'UFC.
- L'aide aux étudiants et le suivi restent perfectibles.
- Une amélioration est nécessaire au niveau de la gouvernance de certaines mentions.

Les autres formations du champ sont parfaitement positionnées dans l'établissement, dans un environnement favorable avec le centre hospitalier régional universitaire (CHRU) et la constitution en cours d'une zone d'activité intitulée THEMIS SANTE - parc d'activités pour les entreprises et laboratoires des secteurs de la santé, du biomédical, des biotechnologies, de l'appareillage médicochirurgical et de la e-santé - qui devrait être opérationnelle d'ici la fin du prochain contrat.

Les formations initiales de profession médicale sont structurées avec une bonne lisibilité globale et un rapprochement du schéma licence-master-doctorat (LMD), tout du moins jusqu'au niveau master. Les formations au-delà de ce niveau sont hors du champ de l'évaluation.

Les formations conférant le grade de licence sont toutes organisées sur trois années, avec l'intitulé de diplôme de formation générale, respectivement en sciences médicales, sciences pharmaceutiques, et sciences maïeutiques. La première année commune des études de santé (PACES) est commune, débouchant sur le concours. Malgré le nom, cette première année n'est pas commune à l'ensemble des formations de santé. L'organisation et la constitution de l'équipe pédagogique de l'UE spécifique odontologie ne sont pas lisibles, en particulier du fait de l'absence d'enseignants de ces disciplines. Une spécificité intéressante de Besançon est d'avoir créé une année dite APEMR (année de préparation aux études des métiers de la rééducation) regroupant la préparation à la kinésithérapie, l'ergothérapie et la psychomotricité. Elle est adossée au tronc commun de la PACES et une seule inscription est possible, une année donnée, soit en PACES soit en APEMR. L'évaluation de cette disposition mériterait clairement d'être exposée dans ses avantages et ses inconvénients. Malgré la présence d'un *numerus clausus* en odontologie, il n'y a pas de filière dès la deuxième année, et les étudiants sont probablement réorientés vers d'autres facultés. Rien n'en est expliqué dans le dossier, et les conséquences pour les étudiants n'en sont pas expliquées.

Les formations conférant le grade de master sont de durées différentes suivant la profession médicale. Elles durent trois années en médecine avant l'examen classant national pour l'accès aux spécialités, deux années en pharmacie avant une sixième année de spécialisation et deux ans en maïeutique.

L'ensemble de ces formations s'est structurée au regard des réformes récentes, facilitées par l'existence d'une UFR mixte médecine et pharmacie, et sont adaptées au monde professionnel, et en particulier au monde hospitalier, notamment pour la réalisation des stages dont la place est importante, mais aussi pour la pharmacie avec le monde ambulatoire en officine. Une des caractéristiques récentes de ces formations est l'introduction forte d'une formation à la démarche scientifique et à l'utilisation des résultats de la recherche dans les pratiques professionnelles, notamment à travers l'utilisation de la lecture critique d'articles. Les organisations sont globalement en place, y compris dans les formations en maïeutique. L'adossement aux structures recherche n'est en revanche pas évoqué.

Les formations ont fait un effort de structuration extrêmement important au cours des récentes années pour s'adapter aux exigences nouvelles et aux contraintes logistiques posées par l'importance des flux, en particulier en première année, avec notamment l'utilisation des retransmissions vidéos, des nouvelles technologies de la formation et de la communication. Ces modalités sont en particulier structurées au cours de l'année de PACES pour laquelle une commission d'aide et d'orientation des étudiants est en place. Le tutorat par des étudiants tuteurs est effectif, organisé et évalué. Les réorientations sont possibles en cours de PACES, et quelques passerelles d'entrée en PACES sont également mises en place selon les textes en vigueur. La réorientation des personnes non reçues au concours mais ayant validé les 60 crédits européens (ECTS) reste encore trop une réorientation par l'échec (« reçus-collés ») et les seules réorientations évoquées dans le dossier sont les licences *Sciences du vivant* en Faculté de Sciences et la formation infirmière ; le potentiel d'orientation vers les autres métiers du champ de la santé paraît rester à l'initiative de l'étudiant qui a échoué. La connaissance de l'orientation augmente et s'améliore depuis 2010 mais est probablement sous-estimée puisque seules sont connues les réorientations au sein de l'Université de Besançon. La formation à la recherche est entamée et utilisée dès la deuxième et troisième année du diplôme de formation générale, en particulier grâce à une mutualisation sous forme d'unités d'enseignement optionnelles avec les masters *BIOPS* et Santé publique et environnement (SPE). La formation à la recherche est également très présente dans les diplômes de formation approfondie, et ceci quelle que soit la profession. A partir de la deuxième année, les stages font l'objet d'une attention toute particulière dans les trois formations avec un renforcement progressif dans le diplôme de formation approfondie. Là encore, ces dispositifs sont parfaitement encadrés et définis au niveau national dans leur existence, leur durée et leur éventuelle modalité de financement. La qualité fait l'objet d'une attention particulière.

Le suivi des étudiants est assuré tout au long du parcours. La description du suivi et l'interprétation des données au niveau de la PACES sont relativement complexes. Elles sont essentiellement présentées sous forme de pourcentages, dont les dénominateurs ne sont pas toujours définis et parfois présentés de façon inverse à ce que l'on pourrait attendre (par exemple, proportion de bac scientifiques (S) ou de mentions parmi les reçus, alors que l'on serait intéressé par la proportion de reçus chez les BAC S comparée aux autres BACS, ou chez les sujets avec mention ou sans mention). D'une façon générale, les résultats devraient être présentés sous la forme de ceux d'une cohorte pour être totalement interprétables, en particulier pour la comparaison entre les filières. Le taux de réussite est, compte tenu du *numerus clausus*, un indicateur peu pertinent et difficile à interpréter puisque le résultat est imposé ; ce « taux de réussite » reflète essentiellement la politique de limitation des inscriptions à la PACES. Un indicateur plus pertinent serait alors la note moyenne du premier non reçu au concours.

Les données du suivi des étudiants sont beaucoup plus parcellaires. Le niveau d'échec est faible, avec cependant quelques variations non expliquées et les données de suivi s'arrêtent au moment de l'examen classant national. Compte tenu que l'ensemble de ces trois filières débouche explicitement sur des métiers protégés et que la qualité de l'enseignement se reflète dans la capacité à choisir sa spécialité (en médecine, ou sa spécialisation en pharmacie), il serait extrêmement important de disposer de résultats en matière d'insertion et de poursuite au-delà de l'épreuves classantes nationales (ECN) donnant accès au troisième cycle des études médicales. Le territoire d'installation est aussi un critère important. La politique du *numerus clausus* est de fixer un nombre d'entrées dans les études médicales en fonction des besoins du territoire. Que devient cette stratégie après le choix à l'ECN ?

Le pilotage des formations s'appuie sur une collaboration de longue date entre les enseignants de médecine et de pharmacie, mais également en lien avec les autres UFR, ainsi qu'avec le CHRU de Besançon. Pour la PACES, il n'y a pas de conseil de perfectionnement, la commission pédagogique jouant ce double rôle. Les évaluations par les étudiants ont été essayées mais ne sont pas encore complètement opérationnelles. La section Pharmacie de l'UFR sciences médicales et pharmaceutiques (SMP) a entrepris son autoévaluation en 2013, suivie d'une évaluation externe. Les procédures de suivi des étudiants et des diplômés, en particulier de leur modalité et lieu d'exercice, mériteraient d'être entreprises, d'autant qu'elles pourraient ne pas être très difficiles dans ces professions dont l'exercice est fortement réglementé et soumis à un enregistrement administratif. Elles seraient le vrai garant d'une évaluation de l'efficacité des politiques de limitation et d'organisation des recrutements, filières, modalités d'évaluation et de sortie des formations.

Points forts :

- Organisation originale en médecine et pharmacie, avec une UFR mixte Médecine-Pharmacie, et avec une organisation mutualisée de la PACES, ainsi qu'une mutualisation des années 2 et 3 du diplôme de formation générale.
- Bonne utilisation des ressources numériques et d'outils de simulation pour la pédagogie.
- Politique des stages ; livret des étudiants de bonne qualité ; suivi des étudiants individualisé en maïeutique ; suivi des étudiants bien organisé en PACES.
- Espace numérique de travail à disposition des étudiants ; bonne organisation de la formation dans le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFA SP) ; innovation pédagogique, tant du point de vue numérique, que de l'utilisation de la simulation et de la responsabilisation des étudiants.

Points faibles :

- Coopération insuffisante avec d'autres filières, en particulier pour les formations débouchant sur un grade de master, mais également avec l'UFR STAPS, qui est intégrée dans le même champ.
- Durée courte du stage dans l'orientation industrie de la filière pharmacie, associée à un flux faible tant en entrée qu'en sortie, et à une faible mobilité internationale.
- Certains dispositifs tels que l'APEMR, les espaces numériques, la plateforme de simulation et les liens avec la recherche etc. mériteraient d'être valorisés par une évaluation de qualité qui permettrait de justifier leur pérennisation ou leur extension dans d'autres sites.

Recommandation :

- Il serait pertinent de penser le champ de façon plus globale, sans séparer les formations de type licence, licence professionnelle et master d'une part, et les formations de type PACES et les années de cycle d'études suivant la PACES d'autre part
- Certains dispositifs tels que l'APEMR, les espaces numériques, la plateforme de simulation et les liens avec la recherche etc. mériteraient d'être valorisés par une évaluation de qualité qui permettrait de justifier leur pérennisation ou leur extension dans d'autres sites.

Avis global du comité d'experts

Un travail réel a été accompli au sein des formations de type L, LP et M pour ce qui concerne l'affichage stratégique du champ. La ComUE UBFC a été structurante. Une stratégie de communication a été définie et doit être concrétisée. La pertinence du champ est bien établie.

Cependant, les outils de l'Université restent insuffisamment ou mal utilisés. Des liens entre STAPS et santé devraient être développés au niveau de la licence *activités physiques adaptées et santé (APAS)*. Malgré l'affichage d'une politique de démarche qualité, on constate un respect insuffisant de la politique de l'établissement par les composantes.

Pour ce qui concerne le domaine Santé, pour une première expérience d'évaluation des formations destinées aux professions médicales, le dossier a été travaillé de façon intéressante, et souligne une organisation forte et réfléchie, avec des soucis de clarification dans la mise en œuvre et l'accompagnement des étudiants. Une analyse plus fine et pertinente, non seulement en année calendaire mais en cohorte, des résultats, des réorientations et du devenir des étudiants à l'issue du troisième cycle devrait être réfléchie et mise en place. Les liens avec la recherche et la cohérence avec les formations de STAPS devraient être approfondis au cours du prochain contrat.

Observations de l'établissement

Observations de l'établissement sur le rapport HCERES d'évaluation du champ

Sciences de la Santé et du Sport

L'UFC tient à remercier la qualité du travail de synthèse réalisée par les évaluateurs au niveau du champ, qui apparaît tout à fait pertinente et s'avère être une aide précieuse au pilotage des formations.

L'analyse des formations a été différenciée entre, d'une part, les formations de type L, LP et M et, d'autre part, les formations classiques en santé. Dans l'état actuel, les deux catégories de formations, telles que décrites en page 4, peuvent ne pas justifier suffisamment le sens du champ. Toutefois, la gouvernance de ce champ par un collegium inscrit son évolution dans la période à venir. Parmi les termes de cette évolution, il y a, d'une part, la création de plus de liens entre les catégories et entre les composantes du collegium et, d'autre part, le développement et le renforcement du lien recherche-formation pour l'ensemble des formations, avec notamment une plus grande implication des laboratoires du collegium dans le processus d'apprentissage. L'établissement a jugé utile d'apporter cette précision car la question du sens même du champ pourrait être interprétée négativement.

Pour autant, le rapport conclu à la pertinence du champ et pousse à l'utilisation des outils mis en place par l'UFC. Ce qui est encourageant pour la mise en place du processus d'évaluation interne et la dynamique collegium

Fait à Besançon, le 11 mai 2016

Le Président,

A handwritten signature in black ink, reading 'Jacques Bahi'.

Jacques Bahi